



PRÉFET DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 19/05/2022

Premiers passages de seuil de restrictions dans le département de l'Indre

L'Observatoire de la Ressource en Eau (ORE) de l'Indre regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, concessionnaires d'eau potable, associations environnementales...) et les services de l'État ; l'ORE assure une veille permanente en période de sécheresse et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau.

Depuis le début de l'année 2022, l'Indre, comme la majorité du territoire national, connaît un épisode de sécheresse hivernale qui perdure : dans notre département entre janvier et mars, un déficit de la pluviométrie compris entre 40 et 50 % a été constaté par rapport aux données moyennes antérieurement connues. Ce manque de précipitations en hiver se traduit par une très mauvaise recharge des nappes phréatiques. Le débit des cours d'eau est également bas pour la saison et l'effet des pluies du mois d'avril s'est déjà estompé. Les têtes des bassins versants dans le département voient leurs seuils de restrictions déjà atteints en ce milieu de mois de mai. Par conséquent, le préfet prend la décision de laisser le département de l'Indre en vigilance et de prendre des mesures de restrictions sur une partie du département dès maintenant pour sensibiliser les différents usagers de l'eau à la fragilité de la ressource et pour diminuer la pression sur les milieux aquatiques et les réserves en eau, notamment pour l'alimentation en eau potable. Les mesures sont consultables à l'annexe 3 de l'arrêté de restriction.

Le nouvel arrêté, qui entre en vigueur le samedi 21 mai 2022 à 00h, concerne les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Claise Creuse Gartempe Indre aval Trégonce (gestion volumétrique) Théols Fouzon Modon Cher		Anglin amont Anglin aval Indre amont Indrois - Tourmente Ringoire (gestion volumétrique) jusqu'au vendredi 27 mai 2022 à 23h59 Arnon	Bouzanne Ringoire (hors gestion volumétrique) Ringoire (gestion volumétrique) à partir du samedi 28 mai 2022 à zéro heure Trégonce (hors gestion volumétrique)

Des contrôles du respect de ces restrictions seront mis en œuvre par les agents de la Direction départementale des territoires et de l'Office français pour la biodiversité.

Cet arrêté préfectoral est affiché dans toutes les mairies concernées.

Il est également consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieux-Aquatiques/Gestion-des-etiages>

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAURoux Cedex